

Signature du membre

Formulaire d'adhésion membre utilisateur

Ce formulaire est destiné aux personnes physiques qui désirent devenir membre de la Coopérative de solidarité de Gallix. Si vous souhaitez y adhérer au nom d'une organisation (entreprise, association, club, etc.), veuillez utiliser le <u>formulaire Demande d'adhésion - Membre de soutien.</u> Pour faire un don à la Coopérative, veuillez utiliser le <u>formulaire de don</u>.

Réservé à l'administration Numéro de membre:

Ent	tente entre:				
Pré	énom:	No	om:		
Adı	resse:	Ville:	•	Code postal:	
Tél	éphone: (Type: □cellulaire ou □	Adresse de co	ourriel:		
	ode de paiement: virer imerais m'abonner à l'inf	nent interac ou □ch	-	omptant	
Et:	: le conseil d'administ	ration de la Coope	érative de s	olidarité de	e Gallix
	endu qu'une coopérative mentation;	e de solidarité a été c	onstituée dar	ns le domaine	e de
Att	endu qu'un conseil d'adr	ninistration a été forr	né pour la réa	alisation de c	e projet;
	tendu que les membres d git que dans l'intérêt de la		ation, dont le	signataire de	es présentes,
~	Je, soussigné·e, demande à devenir membre utilisateur de la Coopérative de solidarité de Gallix;				
•	Je m'engage à détenir 10 parts sociales de qualification de 10\$ chacune pour un total de 100\$, payables au moment de l'admission comme membre, tel qu'inscrit dans le Règlement de régie interne de la Coopérative;				
•	Je m'engage à recourir habituellement aux services de la coopérative lorsque les services requis sont offerts par cette dernière;				
•	Je m'engage à respecter les <u>règlements de la Coopérative</u> ;				
•	Je déclare avoir lu, compris et accepté toutes et chacune des clauses du contrat.				
Sig	né à:	Date:			
X		X			

Représentant-e du Conseil d'administration

Engagements

La Coopérative s'engage à :

- 1. Fournir aux membres les services demandés dans la mesure de ses possibilités en conformité avec ses statuts et règlements;
- 2. Accepter la résiliation du présent contrat en tout temps moyennant un avis écrit à cet effet d'au moins 30 jours au secrétaire de la Coopérative, lequel avis équivaut à un avis de démission. La Coopérative peut suspendre ou exclure un membre qui ne respecte pas les clauses du contrat, et ce, conformément aux articles 57 et 58 de la loi. Dans le cas du remboursement des parts, la Coopérative doit se conformer à l'article 38 de la loi;
- 3. Utiliser les renseignements personnels en conformité avec les lois en vigueur;
- 4. Accorder un statut privilégié à ses membres utilisateurs vs la clientèle nonmembre.

Le Conseil d'administration s'engage auprès du membre et signataire du présent formulaire à garder confidentiels tous les renseignements et les données fournis par le membre. Ceux-ci feront l'objet de la plus stricte confidentialité.